



MAIRIE DE CUVILLY

29 rue du Matz - 60490 CUVILLY
Département de L'Oise - Arrondissement de Compiègne
Tél : 03.44.85.08.03 mairie@cuvilly.fr

LISTE ÉLECTORALE – AVIS AUX ÉLECTEURS

AVIS DE DÉPÔT DU TABLEAU DES RECTIFICATIONS APPORTÉES À LA LISTE ÉLECTORALE ET DE PUBLICATION DE LA LISTE ÉLECTORALE

Conformément aux dispositions du Code électoral, et notamment à son article R.13, le tableau contenant les additions et les radiations faites à la liste électorale de la commune, est déposé au secrétariat de mairie.

Ce tableau peut être consulté par tout électeur pendant 7 jours aux horaires d'ouverture habituels de la mairie :

Mardi et vendredi : de 08h30 à 12h15 et de 14h00 à 17h00

En application de l'article L.19-1 du code électoral, publication est faite de la liste électorale.

Conformément à l'article L.20 dudit code, toute personne qui prétend avoir été omise de la liste électorale de la commune en raison d'une erreur purement matérielle ou avoir été radiée en méconnaissance de l'article L.18, peut saisir le tribunal judiciaire, qui a compétence pour statuer jusqu'au jour du scrutin. Le recours est formé dans un délai de 7 jours à compter de la publication de la liste électorale. Le jugement du tribunal judiciaire est notifié à l'électeur intéressé, au maire et à l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

À CUVILLY, le 12 juin 2024
Le Maire, Franck ODERMATT

